



Numéro de l'acte	2025-77-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.8.4

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2025

QUESTION N°2025-77

URBANISME :

ANCIENNES COOPERATIVES AGRICOLES – PROPOSITION DE TAGERIM – DELIBERATION DE PRINCIPE

RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, aménagement du territoire, urbanisme, travaux, voirie & cimetières

Le conseil municipal,

Vu la convention opérationnelle entre l'Etablissement Public Foncier de Hauts de France et la commune d'ARQUES relative à l'opération Arques – Train touristique signée le 17/03/2016 et ses avenants n°1 signé le 27/08/2016, n°2 signé le 18/07/2022 et n°3 signé le 11/06/2024

La commune d'ARQUES et l'EPF ont signé une convention opérationnelle en 2016 pour un projet qui visait la valorisation du Train Touristique de l'Aa.

La Commune d'ARQUES a questionné le projet sur le foncier que l'EPF avait acquis en 2017, composé d'une ancienne coopérative agricole de 3 453 m², situé 9 et 11 rue de l'Europe à Arques. La Commune d'Arques s'est engagée à acheter ou à faire acheter par un ou des tiers les biens acquis par l'EPF au plus tard le 17 décembre 2027.

Le groupe TAGERIM, propose la réalisation d'un projet de logements collectifs, qui intervient dans la continuité du programme de 58 logements sociaux situé en face, sur l'ancienne friche commerciale.

Le projet de TAGERIM consisterait en la réalisation d'une opération de construction d'au minimum quarante logements sociaux, répartis en un bâtiment collectif de 35 logements et 5 maisons individuelles, ainsi qu'à la transformation de l'ancien bâtiment, situé en front à rue, en trois logements minimums.

A ce titre, TAGERIM a proposé l'acquisition des parcelles cadastrées section F-373, 374, 375 et 376 pour une surface totale de 3 453 m².

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable à la proposition de TAGERIM d'acquiescer les parcelles cadastrées section F-373, 374, 375 et 376 pour une surface totale de 3 453 m² à l'EPF, en vue d'un projet de logements collectifs.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 20
- Votes défavorables 0
- Abstentions 0

Fait à ARQUES
Le 07 juillet 2025

La secrétaire de séance,
Christine COURBOT



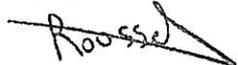
Le Maire,
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture

le 1^{er} JUIL. 2025 et publication ou
notification le

Monsieur le Maire 1^{er} JUIL. 2025



Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2025**

Affiché le 10 juillet 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 07 juillet à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 01 juillet Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT – Jackie GUTTMANN - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **15 présents**
- **7 absents non excusés**
- **5 absents excusés avec pouvoir**
- **2 absents excusés sans pouvoir**

Jackie GUTTMANN ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL

Peggy VAN GOETHEM-MARECAUX ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Corinne REANT ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

Dominique LARDEUR ayant donné pouvoir à Francis PRED'HOMME

Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Cécile CARON

Madame Christine COURBOT est nommée secrétaire de séance.